

Thésaurus harmonisés en Santé au travail

Choix et utilisation des Thésaurus Harmonisés

Par qui et comment a été défini le choix des thésaurus à utiliser ?

Différents groupes de travail sollicités par la Commission système d'information du Cisme ont examiné les différentes possibilités qui s'offraient à eux, en matière de Thésaurus Santé-travail.

A chaque étape de la démarche, débutée en 2009 et organisée en mode projet (cf. schéma page ci-contre), les différents professionnels des SSTI y ont été associés : médecins du travail, ergonomes, toxicologues, psychologues, directeurs et présidents de Services, en respectant une représentation des différentes régions, en tenant compte de la taille des Services et de l'appartenance aux différents clubs utilisateurs de logiciel.

Pour chaque catégorie de données susceptible d'être organisée sous forme d'un Thésaurus, un recensement des solutions disponibles a été effectué. Une analyse des points forts et des points faibles de chaque solution a été menée.

De par la proximité du Cisme avec l'environnement institutionnel, la Commission système d'information s'est assurée de la cohérence de ces choix avec l'Anses et la Haute Autorité de Santé.

Quels sont les Thésaurus adoptés ?

Dans la majorité des cas, les choix se sont portés sur des Thésaurus existants, considérés comme des Thésaurus de référence par les institutions sanitaires nationales, européennes et internationales et utilisés par les autres professions médicales et/ou par les préventeurs institutionnels (NAF 2003, PC-Sese, CIM10).

Parfois, le choix s'est porté sur un Thésaurus existant, mais qui a été simplifié et/ou adapté pour répondre aux besoins spécifiques de la Santé au travail ; dans un cas (Thésaurus des examens complémentaires), le groupe de travail a adapté un Thésaurus de référence (CNAM-TS), afin de tenir compte des examens réellement prescrits en médecine du travail, et dans un autre cas (Thésaurus des vaccins), les groupes de travail ont estimé raisonnable de s'appuyer sur le travail effectué dans un Service interentreprises (AST67).

Le Thésaurus des expositions professionnelles est, lui aussi, issu d'un Thésaurus existant, celui du Rnv3p, utilisé depuis douze ans par les Centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) et le Cisme. Un travail collaboratif hébergé à l'Anses a permis de tenir compte des contraintes et besoins de chacun, pour produire un outil, tantôt suffisamment détaillé pour satisfaire un chercheur, tantôt suffisamment pragmatique pour satisfaire un préventeur qui voit un salarié pour la première fois. Une short-liste ou liste courte est mise à disposition, tenant compte des

éléments les plus fréquents, afin de faciliter la recherche par l'utilisateur. Il en est de même pour la CIM 10 et le Thésaurus des vaccins.

Enfin, dans deux cas (AMT, Prévention), les groupes de travail ont estimé qu'étant donné l'absence de référence sur ces thèmes, il était nécessaire de créer, de toutes pièces, des Thésaurus ad hoc, en fonction des indications données par les acteurs de terrain et en cohérence avec les orientations des institutionnels et des scientifiques.

A quoi serviront les données collectées ?

L'harmonisation des Thésaurus a pour objectif d'améliorer la prévention, en permettant d'échanger sur un dossier commun, en partageant le même langage et en facilitant la traçabilité, mais aussi l'exploitation des données tracées.

A quoi serviront les données collectées ?

La Commission système d'information a opté, dès ces premiers travaux, pour développer un système qui permette à tous les Services de parler le même langage et de colliger leurs données, à partir de leurs propres équipements logiciels, pour lesquels ils ont engagé des investissements importants, plutôt que de leur imposer un logiciel national unique.

En sollicitant les éditeurs de logiciel, vous pouvez disposer actuellement de l'ensemble des Thésaurus.

En sollicitant les éditeurs de logiciel, vous pouvez disposer actuellement de l'ensemble des Thésaurus.

Commission système d'information

Un accord signé avec les éditeurs pour garantir une bonne utilisation

La Commission système d'information du Cisme vous informe que l'ensemble des Thésaurus Harmonisés en version dite "zéro" a été adressé aux éditeurs de logiciel. Préalablement à ces envois, le Cisme a soumis, à la signature des éditeurs, un accord d'utilisation, dans lequel ces derniers s'engagent, entre autres, à :

- proposer l'utilisation privilégiée des Thésaurus, dans leur ensemble, recommandés ou mis à disposition par la Commission Système d'Information (CSI), à partir des travaux des groupes thésaurus du Cisme et des partenaires (Anses, Consultations de pathologie professionnelle, Centres anti-poison, Société Française de

Médecine du Travail, Collège des enseignants, INRS, InVS, CNAM-TS, MSA,...) ;

- garantir l'intégrité des Thésaurus ;
- ne pas cumuler les Thésaurus avec d'anciennes tables, nomenclatures ou Thésaurus, à la saisie ;
- ne pas écraser les anciens Thésaurus. Ils doivent être archivés sans être écrasés ;
- ne pas modifier les Thésaurus (ni orthographe, ni syntaxe, ni arborisation, ni casse, ni code) ;
- ne pas porter atteinte à l'intégrité des Thésaurus par la création de liens matriciels ou tout autre mécanisme que les éditeurs de logiciel seraient amenés à réaliser ;
- faire remonter tout incident d'utilisa-

tion porté à leur connaissance.

De plus, dans le cadre des travaux du groupe Thésaurus du Cisme, la veille des versions livrées a, d'ores et déjà, débuté et une nouvelle version sera disponible et adressée aux éditeurs de logiciel, avant la fin de l'année 2012.

Au-delà de cette livraison, des contacts réguliers existent avec les éditeurs, afin de favoriser une ergonomie maximale des logiciels, condition indispensable à l'utilisation des Thésaurus.

N'hésitez pas à solliciter les membres de vos clubs utilisateurs ou ceux de la Commission système d'information, afin qu'ils vous guident dans vos demandes auprès des éditeurs.